

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	13
• absents	3
• exclus	0

De la commune VRON

Séance du 14 avril 2021 à 18 heures 30

## Date de convocation :

07 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

## Date d'affichage :

15 avril 2021

## Objet

Délibérations du 14 Avril  
2021

M. SOUBRY Patrick

Étaient présents :

MM Lecerf Dominique Gobert Christophe Garbe Claude Devillepoix  
Gérard Coic Sophie Jules Christelle Loy Pauline Fournier Maxime Le  
Mouel Anthony Lamidel Véronique Savoye Michel  
Absents excusés : Céline Evangelaire Norbert Mouillard Alexandre De  
Villepoix qui donne pouvoir à Dominique Lecerf.

Secrétaire de séance :

M. DEVILLEPOIX Gérard

Convocation du 07 Avril 2021

Ordre du Jour

Budget Primitif Commune 2021

Vote des Taux d'imposition 2021

Tableau des Indemnités des élus

Compte de Gestion CCAS 2020

Convention avec le CDG pour assurer la fonction d'inspection en matière  
de Santé et de Sécurité au travailFixation du Prix de vente du terrain pour le projet de création de la  
maison Séniors

Questions Diverses

Budget Primitif Commune 2021

Fonctionnement

Dépenses : 1 452 315

Recettes : 1 452 315

Investissement

Dépenses : 1 008 712

Recettes : 1 008 712

Voté à l'unanimité

Taux d'imposition 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses  
articles 1639 A 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies  
relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.  
Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe

d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 25.54% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

Taxe Foncière sur les propriétés	Taux 2020	Taux 2021
Bâties	16.59%	42.13% (25.54 + 16.59)
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	23.69%	23.69%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2021

#### Subventions Associations

Le maire propose de verser en plus de celles prévues au budget, une subvention à l'Association des Anciens Combattants du canton de Rue après en avoir délibéré le conseil municipal accorde une subvention de 200.00 euros à l'unanimité.

Et également une subvention à l'association de Perds Pas la Boule le conseil municipal après en avoir délibéré le conseil municipal accorde une subvention de 200.00 euros à l'unanimité.

#### Tableau des Indemnités des élus 2020

Monsieur Patrick SOUBRY Maire : 15 896.19 euros Brut

Monsieur Lecerf Dominique 1er Adjoint : 4527.00 euros Brut

Monsieur Gobert Christophe 2ème Adjoint : 4527.00 euros Brut

Monsieur Garbe Claude 3ème Adjoint : 4527.00 euros Brut

#### Compte de Gestion CCAS 2020

Le maire informe l'assemblée qu'il faut délibérer sur le compte de gestion du CCAS 2020, suite à sa dissolution au 31/12/2019, il n'y a eu aucunes écritures sur l'année 2020, et les résultats de clôture 2019 pour 1810.79 euros ont été repris dans les résultats du budget communal 2020.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention Centre de Gestion pour assurer la fonction d'inspection en matière de Santé et de Sécurité au travail.

En applications des dispositions du décret N°85-603 du 10 Juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en oeuvre les règles d'hygiène et de sécurité au travail. En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'Autorité Territoriale doit désigner un agent qui sera chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le centre de gestion qui s'est doté d'un service de Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire

et en avoir délibéré :

Autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'Hygiène et de Sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

Fixation du Prix de Vente du terrain pour le projet de création de la Maison Séniors

Comme évoqué lors de la réunion du 02/04/2021, le maire propose la vente du terrain au prix de 45 000.00 euros pour environ 4100m<sup>2</sup> à la Société Ages et Vie pour la construction du maison séniors.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition à l'unanimité et donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour la signature des documents nécessaires.

Monsieur le maire expose qu'il n'y a pas de poteau d'incendie dans le secteur de la rue de la Grotte et la Route d'Avesnes, après avis des Services d'Incendie il y a la possibilité de mettre un poteau entre ces deux rues, route nationale. Une demande d'étude a été faite auprès de Véolia.

Monsieur le maire informe que les buts de football sont à changer, le président de l'US VRON a présenté un devis de 2300.00 euros les 2. Installation à la charge de la commune avec l'aide de l'association. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'emplacement du défibrillateur extérieur doit être choisi.

Le conseil municipal se prononce pour la pose sur le mur de la mairie coté bureau de la secrétaire.

Le maire fait part d'un devis concernant la réfection du carrelage à la salle des fêtes pour un montant de 6717.60 euros TTC, cela concerne les marches extérieures, le centre de la salle, dans la cuisine et les escaliers intérieurs.

Le conseil émet un avis favorable.

Monsieur le maire informe qu'il a donné à Monsieur Claude Hertault le dossier des travaux aux entrées du village pour l'obtention de subvention.

Le maire informe qu'il a demandé à chaque adjoint de prendre la direction des commissions afin de les réunir quand cela est nécessaire et les décisions seront débattues en conseil municipal.

Le maire informe que le logement du 1er étage du presbytère va être libéré. Il y a 2 personnes intéressées par le logement.

Questions Diverses :

Christophe Gobert : Refaire une clé pour la Société de Chasse  
Prix de vente de la Flambée ? Le prix a été fixé entre 110 000.00 et 120 000.00 euros pour les murs.

Christelle Jules : étudier le remplacement du bar à la salle des fêtes  
Pourquoi il n'y a plus d'éclairage public, l'éclairage a été arrêté avec l'heure d'été, il sera décalé l'année prochaine.

Peinture foyer ? C'est terminé et c'est réussi

Sophie Coic : Concernant la vaisselle de la salle des fêtes, est ce que l'accès est plus facile lors de l'utilisation de la commune.  
Inventaire vaisselle.

Dominique Lecerf : Envisager l'ouverture de la Route de Villers avec une barre de hauteur Interdire dans un sens ou laisser un plot au milieu. A réfléchir.

Séance levée à 20h00

Fait VRON, le 15 avril 2021.

